

POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE À L'ENREGISTREMENT DE VOS CERTIFICATIONS AUX RÉPERTOIRES NATIONAUX : RNCP ET RS

Récif vous propose un accompagnement sur mesure à l'enregistrement d'une certification au RNCP ou au RS. Notre prestation s'adresse tant aux entreprises qui souhaitent disposer de leur propre CFA, qu'aux CFA eux-mêmes, aux Branches professionnelles ou encore aux organismes de formation publics ou privés, aux établissements d'enseignement supérieur.

Notre prestation s'intéresse à l'éligibilité de la certification à l'enregistrement selon le répertoire concerné, aux exigences et aux modalités de l'enregistrement ainsi qu'aux éléments de contenu attendus dans le dossier de demande d'enregistrement.

Notre prestation concerne les éléments suivants

- ✦ Analyse du projet de certification ou de la formation en vue de la rendre certifiante
- ✦ Appropriation des principes qui président à la conception d'une certification selon le type de certification et le type de répertoire concerné
- ✦ Identification des exigences en matière de rédaction des différents référentiels : activités et compétences et référentiel d'évaluation selon le répertoire concerné
- ✦ Appropriation des éléments clés dans l'éligibilité d'une certification à l'enregistrement :
 - assurance qualité ■ règlement d'examen ■ suivi des promotions
 - structuration en blocs de compétences ■ modalités et critères d'évaluation
- ✦ Respect du formalisme dans l'élaboration du contenu des documents exigés
- ✦ Positionnement de la certification dans une politique globale de certification selon le projet de certification et la nature de l'organisme certificateur
- ✦ Définition des étapes du projet de certification
- ✦ Présentation des modalités de renseignement en ligne de la demande d'enregistrement
- ✦ Satisfaction aux critères de France compétences en matière d'enregistrement d'une certification selon le répertoire concerné

Notre prestation ne peut en aucun cas se substituer à l'instruction de la demande d'enregistrement effectuée par la Commission de la Certification Professionnelle de France Compétences et ne peut par voie de conséquence en garantir l'enregistrement effectif